

# LUTTER

## CONTRE LES **AMALGAMES** ET LA **DÉSINFORMATION** VISANT LES PERSONNES ÉTRANGÈRES



### Plan du document

- [Nous sommes envahi·e·s par les personnes étrangères !](#)
- [Nous ne serons bientôt plus chez nous !](#)
- [Toutes les personnes étrangères sont des terroristes !](#)
- [Les personnes étrangères sont toutes des fraudeuses !](#)
- [Tou·te·s les délinquant·e·s sont des personnes étrangères !](#)
- [Les citoyen·ne·s qui prônent l'accueil des personnes étrangères sont irréalistes !](#)

**La Cimade** – Document élaboré par l'équipe des pôles thématiques nationaux et la coordination nationale des actions de sensibilisation

- Janvier 2021 -

# Nous sommes envahi·e·s par les personnes étrangères !

Les frontières sont de vraies passoires

## → Pourquoi c'est **FAUX** :

Une grande part de la couverture médiatique et des déclarations politiques pourrait laisser penser que les frontières extérieures européennes sont largement ouvertes et que les États ne les contrôlent pas ou plus. La réalité est bien différente.

Le principe européen d'un espace interne de liberté de circulation, l'espace Schengen, prévoit en contrepartie un renforcement des frontières extérieures, celles avec des États non européens. Depuis une vingtaine d'années, un processus de fortification des frontières est donc à l'œuvre pour tenter d'empêcher les personnes migrantes de passer. **La politique migratoire européenne repose sur une approche sécuritaire et dissuasive.** Elle mobilise un arsenal impressionnant d'instruments et de moyens pour renforcer les barrières juridiques et physiques.

La politique de délivrance des visas restrictive en est une composante, ainsi que l'édification de murs, barrières, grillages, remparts, clôtures, comme à Ceuta et Melilla, Calais ou encore sur la route des Balkans.

Le renforcement des contrôles aux frontières en est une autre. Il passe par l'externalisation des contrôles par des pays tiers, dont certains sont peu démocratiques, pour contenir les personnes le plus loin possible du territoire européen. Ces États sont poussés à signer des accords de réadmission (y compris de personnes qui ne sont pas leurs ressortissantes), des partenariats pour la mobilité, des traités, des accords de développement, etc. qui contiennent des clauses sur les questions migratoires, en échange d'aides financières. Ce fut par exemple le cas avec le pacte migratoire Union européenne – Turquie.

« Le principe européen d'un espace interne de liberté de circulation, l'espace Schengen, prévoit en contrepartie un renforcement des frontières extérieures, celles avec des États non européens ».

Les contrôles sont aussi réalisés par **l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes Frontex qui a pour rôle principal d'aider les États membres de l'Union européenne et de l'espace Schengen à sécuriser leurs frontières extérieures.** Elle se déploie aux frontières terrestres, en mer et dans les aéroports dans le cadre d'opérations telles que *EUNAVFOR Med* et *Sea Guardian* en Méditerranée, *Triton* en Italie, *Minerva* en Espagne ou encore *Poséidon* en Grèce. Ses moyens sont considérables : dotée d'un budget de 460 millions d'euros en 2020 (contre 97 millions en 2014), le nombre de ses agent·e·s devrait être de 10 000 d'ici 2027, selon le Parlement européen.



La triple barrière espagnole à Melilla, à gauche l'Europe, à droite, au loin, le Maroc, mars 2015.

© Elsa Tyszler.



# Nous ne serons bientôt plus chez nous !

Notre identité est menacée, nous serons bientôt remplacé·e·s

## → Pourquoi c'est **FAUX** :

La mise en place de politiques migratoires répressives est parfois justifiée par un supposé besoin de « protection » de notre identité française, européenne et occidentale. Derrière cette justification se trouve la théorie du grand remplacement, popularisée en France ces dernières années par l'écrivain d'extrême droite Renaud Camus. Selon cette théorie, les populations extra-européennes, particulièrement d'Afrique du Nord et subsaharienne, vont à plus ou moins long terme dépasser numériquement les populations « d'origine » et imposer leur identité et leur culture sur tout le continent européen. Ce grand remplacement serait facilité par une élite organisant volontairement cette immigration massive.

La peur du changement de population par une immigration massive n'est pas un thème nouveau. **La théorie du « grand remplacement » s'inscrit ainsi dans une longue histoire d'idéologies racistes, antisémites et complotistes**, au départ limitées à certains partis et représentant-e-s d'extrême droite, aujourd'hui beaucoup plus médiatisées et défendues publiquement.

« Les chercheur·e·s, les démographes notamment, ont depuis longtemps démontré que ce « grand remplacement » n'existe pas notamment parce que la majorité des personnes habitent... dans le pays où elles sont nées ! ».

Sur le premier aspect de cette théorie, les chercheur·e·s, les démographes notamment, ont depuis longtemps démontré que ce « grand remplacement » n'existe pas. Au niveau mondial, premier rappel : la majorité des personnes habitent... dans le pays où elles sont nées ! Les immigré·e·s (personnes nées dans un autre pays que celui où elles habitent) ne représentent que 3,4% de la population mondiale.

Et la France dans tout ça ? **En 2019, elle comptait 6,7 millions d'immigré·e·s, soit 10% de la population** (1). Si ce pourcentage a effectivement augmenté depuis le début du XXème siècle (2), **nous sommes encore bien loin d'un « grand remplacement »**.

Qu'en est-il du « grand remplacement » culturel, et notamment religieux ? Concernant le risque d'une islamisation de la société française, ce dernier est tout aussi chimérique. En effet, selon l'enquête « Trajectoires et Origines » réalisée en 2008-2009 par l'Ined et l'Insee, 4,1 millions de personnes en France métropolitaine se déclaraient de religion musulmane, soit 8% de la population française métropolitaine (3).

Ces chiffres sont à mettre en parallèle avec la perception qu'ont les françaises et français du nombre de personnes musulmanes en France. Ainsi, en 2016, une étude Ipsos a montré que les français·e·s surestimaient largement le poids des musulman·e·s en France : à la question « sur 100 personnes, combien pensez-vous qu'il y a de musulman·e·s », les personnes interrogées ont répondu 31% (4). Cette surestimation peut s'expliquer en partie par la stigmatisation et la diabolisation dont sont victimes les populations musulmanes dans les discours politiques et médiatiques.

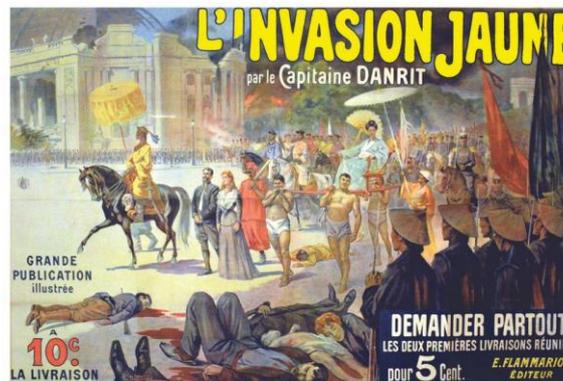
Le second aspect de cette théorie laisse entendre que l'immigration serait voulue et encouragée par les responsables politiques, et que s'installer en France ou en Europe serait facile. Là

aussi, l'histoire des lois migratoires (en France, en moyenne une nouvelle loi tous les deux ans !) nous montre que c'est loin d'être le cas, chaque nouvelle loi apportant son lot de restrictions des droits pour les personnes étrangères et de conditions de circulation et d'installation toujours plus restrictives.

Ce qui se cache derrière cette théorie du grand remplacement, c'est au fond une vision fantasmée d'une « vraie » France ou d'une « vraie » Europe, blanche et chrétienne, qui oublie complètement que les mouvements de populations font partie de l'histoire de l'humanité, comme le montre l'exposition de La Cimade [« Cabanes rêvées ou le droit de poser ses valises »](#).

« Ce qui se cache derrière cette théorie du grand remplacement, c'est au fond une vision fantasmée d'une « vraie » France ou d'une « vraie » Europe, blanche et chrétienne ».

Bien qu'infondée, **cette théorie est diffusée et médiatisée, et va jusqu'à servir de justification à des attentats terroristes**. En effet, Brenton Tarrant, terroriste responsable de l'attentat dans deux mosquées à Christchurch en Nouvelle-Zélande, le 15 mars 2019, qui a coûté la vie à 51 personnes, était un partisan de cette idéologie. Idem pour les attentats d'El Paso au Texas le 3 août 2019 (23 personnes tuées, le tueur a déclaré avoir voulu tuer le plus de personnes possible) et de Poway le 27 avril 2019 (fusillade dans la synagogue de Poway, en banlieue de San Diego en Californie) et, huit ans plus tôt, les massacres d'Oslo et Utoya en Norvège par Anders Breivik.



## → Sources :



Institut national d'études démographiques, [Enjeux et perspectives démographiques en France 2020-2050](#), étude de Gilles Pison et Sandrine Dauphin, novembre 2020 (pp. 49 et 55) (1 et 2) • Institut national d'études démographiques, [Enquête sur la diversité des populations en France](#), étude de Cris Beauchemin, Christelle Hamel et Patrick Simon, octobre 2010 (3) • Les Echos, [Les Français estiment que les musulmans représentent 31% de la population française](#), Guillaume Poingt, article du 14 décembre 2016 (4) • Le Monde, [La théorie du 'grand remplacement', de l'écrivain Renaud Camus aux attentats en Nouvelle-Zélande](#), Samuel Laurent, article du 15 mars 2019 • Fondation Jean-Jaurès, [Le « grand remplacement » est-il un concept complotiste ?](#), Valérie Igounet, Rudy Reichstadt, article du 24 septembre 2018 • France Culture, [Le grand remplacement, un virus français](#), podcast en cinq épisodes de Roman Bornstein.

# Toutes les personnes étrangères sont des terroristes !

Tou·te·s les terroristes sont des personnes étrangères !

→ Pourquoi c'est **FAUX** :

Le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin le dit lui-même, à propos des attaques commises depuis 2015 : « Sur les 30 derniers terroristes confondus pour des actes commis sur notre sol, 22 étaient français, 8 seulement étrangers » (1). Ayant examiné les profils des auteurs d'infractions terroristes depuis 2012, le Centre d'analyse du terrorisme tire la même conclusion : « il n'y a pas de lien entre immigration et terrorisme ».

Fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT)

Nov. 2020 (Le Monde)

- Plus de **20 000** personnes inscrites
- **4 111** d'entre elles étaient étrangères (moins du quart)
- dont **851** en situation irrégulière sur le territoire

Personnes impliquées dans des attentats terroristes en France de janvier 2012 à août 2016 (*Hommes et Migrations, Ondes de choc n°1315*)

NOM DES PERSONNES	LIEU DE NAISSANCE	MOBILITÉS	ÂGE	NATIONALITÉ	RÉSIDENCE
BILAL HADFI	INCONNU	SYRIE	20	FRANÇAISE	BRUXELLES
SID AHMED GHLAM	ALGÉRIE	TURQUIE	24	ALGÉRIENNE	PARIS
AYOUB EL-KHAZANI	MAROC	EUROPE	26	MAROCAINE	BELGIQUE
MOHAMED MERAH	FRANCE	AFGH, PAK	24	FRANCO-ALGÉRIENNE	TOULOUSE
ISMAEL OMAR MOSTEFAI	FRANCE	SYRIE	29	FRANÇAISE	CHARTRES
SAMY AMIMOUR	FRANCE	SYRIE	28	FRANÇAISE	DRANCY
SAID KOUACHI	FRANCE	YÉMEN	34	FRANÇAISE	REIMS
CHÉRIF KOUACHI	FRANCE	YÉMEN ?	32	FRANÇAISE	GENNEVILIERS
AMEDY COULIBALY	FRANCE	INCONNUES	32	FRANÇAISE	BAGNEUX
YASSIN SALHI	FRANCE	SYRIE ?	35	FRANÇAISE	BESANÇON
MUSTAPHA MOKEDDEM	FRANCE	SYRIE	21	FRANÇAISE	TOULOUSE
HAKIM MARNISSI	FRANCE	INCONNUES	25	FRANÇAISE	TOULOUSE
L.AROSSI ABBALLA	FRANCE	INCONNUES	25	INCONNUE	INCONNUE
SALAH ABDES LAM	BELGIQUE	SYRIE ?	26	FRANÇAISE	MOLENBEEK
BRAHIM ABDES LAM	BELGIQUE	SYRIE ? TURQ	31	FRANÇAISE	MOLENBEEK
ABDELHAMID ABAAOUD	BELGIQUE	SYRIE	28	BELGO-MAROCAINE	MOLENBEEK
MOHAMED LAHOUAIEJ BOULEL	TUNISIE	INCONNUES	31	TUNISIENNE	NICE
ADEL KERMICHE	FRANCE	TENTATIVE SYRIE	19	FRANCO-ALGÉRIENNE	SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY
ABDEL MALIK PETITJEAN	FRANCE	TURQUIE	19	FRANÇAISE	AIX-LES-BAINS

La lutte anti-terroriste est un véhicule commode pour dissimuler une stigmatisation toujours plus grande à l'égard de celles et ceux que l'on désigne toujours comme responsables de tous les maux. Dénoncer les amalgames n'est pas nier la menace terroriste. Qu'il faille lutter contre la menace terroriste ne fait pas de doute ; mais **l'arsenal juridique contre le terrorisme n'a cessé de se renforcer depuis plus de trente ans**, et cette escalade est dangereuse sans être efficace. Céder à tous les amalgames et à tous les soupçons, restreindre tous les droits fondamentaux ne protégera certainement pas de la menace terroriste. Du reste, il serait pour le moins paradoxal que la défense des libertés passe par les limitations de celles-ci.

Chaque attentat apporte avec lui son lot d'ennemi-e-s commodes que le gouvernement se choisit. Ainsi, les attentats de septembre 2001, puis ceux de Madrid et de Londres en 2004 et 2005, ont entraîné l'adoption de nombreuses lois dites anti-terroristes, dont les mesures restreignent les droits de tou-te-s sous le prétexte de ne restreindre que ceux de quelques personnes. De même, à la suite des attentats de janvier 2015, cette « évidence » selon laquelle la prison serait le lieu par excellence de la radicalisation islamique construite à partir de l'affaire Kelkal en 1995 jusqu'aux tueries commises par Merah en 2012 et Nemmouche en 2014, ne semble souffrir aucune remise en question. Enfin, après l'assassinat de Samuel Paty en octobre 2020, la volonté politique s'est, entre autres, concentrée autour de la volonté de « *lutter contre la diffusion d'une idéologie islamiste radicale* », comme le souligne l'étude d'impact du projet de loi confortant les principes républicains.

« D'après le ministre de l'Intérieur en novembre 2020, « *Sur les 30 derniers terroristes confondus pour des actes commis sur notre sol, 22 étaient français, 8 seulement étrangers* ».

Par ailleurs, Gérald Darmanin le concède lui-même : « *il reste [...] 231 personnes aujourd'hui [octobre 2020] qu'il nous faut expulser, qui sont en situation irrégulière et suivies pour soupçon de radicalisation* », étant entendu par ailleurs que 180 d'entre elles étaient déjà en prison au moment de la déclaration (2). Ce chiffre est à mettre en corrélation avec les quelques 6,7 millions de personnes immigrées (soit 10% de la population) que la France comptait en 2019. Ainsi, au nom d'une sécurité universelle prétendument atteignable, **le gouvernement crée un effet loupe**, et assume de perpétrer amalgames et clivages : quand un jeune pakistanais attaque les anciens locaux de Charlie Hebdo, on accuse l'ensemble des mineur-e-s étranger-e-s d'être responsables et l'on réfute toute légitimité à leur prise en charge ; quand Abdoullakh Anzorov attaque Samuel Paty, on accuse l'ensemble de la communauté tchétchène de l'avoir favorisé et soutenu, et l'on souhaite conditionner le droit d'asile.

Il est à noter enfin que l'emploi des termes eux-mêmes servent à créer un « prêt-à-penser » poursuivant des buts politiques ou médiatiques, tout en masquant au passage toute réalité statistique ou scientifique. Les « blousons noirs », les « sauvages », les « racailles » et les « dangereux » d'hier sont les « islamiques », les « islamistes », les « radicalisé-e-s » et les « séparatistes » d'aujourd'hui ; c'est-à-dire un ensemble de personnes aux contours sociologiques et culturels indéfinis, derrière lesquelles chacun-e peut y placer ses propres peurs et ses propres craintes.

## → Sources :



Le Monde, [Le lien entre terrorisme et immigration à l'épreuve des faits](#), Julia Pascual, édition numérique du 12 novembre 2020 (1) • Institut national d'études démographiques, [Enjeux et perspectives démographiques en France 2020-2050](#), étude de Gilles Pison et Sandrine Dauphin, novembre 2020 (pp. 49 et 55) • Le Parisien, [« Drogues, amendes, radicalisation : les chiffres de septembre dévoilés par Darmanin »](#), article du 13 octobre 2020 (2) • Hommes et migrations, [Ondes de choc](#), n°1315, 2016 /3, 160 pages • Alain Bertho, [« Une islamisation de la révolte radicale »](#), *Regards*, édition numérique du 11 mai 2015 • Céline Béraud, Claire de Galembert, Corinne Rostaing, [« Les djihadistes se forment ailleurs qu'en prison »](#), *Le Monde*, édition numérique du 31 août 2015.

# Les personnes étrangères sont toutes des fraudeuses !

## → Pourquoi c'est **FAUX** :

Fichage, suspicion généralisée, contrôles : les gouvernements successifs justifient toutes ces mesures par la nécessité de lutter contre la fraude et les abus : les personnes qui demandent l'asile sont soupçonnées de détourner la procédure dans le seul but d'obtenir la prise en charge de leurs soins, les personnes sans titre de séjour sont accusées de dissimuler leur visa pour obtenir l'aide médicale d'État, les parent·e·s d'enfant·e·s français·e·s sont suspecté·e·s de reconnaissances frauduleuses pour accéder à un titre de séjour, les mineur·e·s non accompagné·e·s sont présenté·e·s comme des fraudeurs et fraudeuses qui mentent sur leur âge voire leur isolement.

Au prétexte de lutter contre des fraudes, abus et détournements dont l'importance n'est étayée par aucun élément objectif, faute de chiffres fiables produits par les pouvoirs publics (et en dépit de quelques essais (1 et 2)), des obstacles supplémentaires sont dressés sur le parcours des personnes migrantes qui les empêchent souvent d'accéder à leurs droits.

Pour illustration, non seulement **l'aide médicale d'État**, nécessaire pour garantir la santé publique et individuelle, seule aide sociale à laquelle les personnes sans-papiers ont accès (sous de multiples conditions), **ne représente que 0,5 % des dépenses liées à l'assurance maladie** ; mais en plus, les cas de fraude sont rarissimes - **38 cas de fraude recensés en 2018 sur plus de 300 000 bénéficiaires** selon un rapport du Sénat - qui n'ont donné lieu qu'à des pénalités financières mais à aucune plainte des caisses d'assurance maladie. Pour les années précédentes, on ne recense que huit plaintes déposées, d'après le même rapport. Pourtant chaque année, l'accès à ce droit est restreint par de nouvelles conditions au prétexte d'une fraude.

Ainsi, la rengaine obsessionnelle qui fait de la personne étrangère une fraudeuse ne sert qu'à la stigmatiser encore davantage, à alimenter l'hostilité des populations à leur rencontre et à justifier les politiques d'exclusion dont on constate les dégâts de plus en plus grands : des enfants isolé·e·s dorment à la rue ou sont livré·e·s à des filières mafieuses faute de protection, la France expulse des personnes vers des pays où elles sont en danger, des couples sont empêché·e·s de se marier, certain·e·s parents perdent ou n'obtiennent pas de titre de séjour bien que leur enfant soit français·e, des dossiers sont bloqués en préfecture alors qu'obtenir un simple rendez-vous relève déjà du parcours du combattant.

« **L'aide médicale d'Etat ne représente que 0,5% des dépenses liées à l'assurance maladie, et seuls 38 cas de fraude ont été recensés en 2018, pour plus de 300 000 bénéficiaires** ».

## → Sources :



Projet de loi de finance pour 2020 : Asile, immigration, intégration et nationalité, [Avis n°146](#) (2019-2020) de M. François-Noël BUFFET, fait au nom de la commission des lois, novembre 2019 (voir p. 31 et suivantes) (1) • Projet de loi de finances pour 2019 : Santé, [rapport pour avis n° 150 \(2018-2019\)](#) de Corine Imbert, fait au nom de la commission des affaires sociales, novembre 2018 (voir p. 31 et suivantes) (2).

# Tou·te·s les délinquant·e·s sont des personnes étrangères !

Il n'y a que des personnes étrangères en prison

## → Pourquoi c'est **FAUX** :

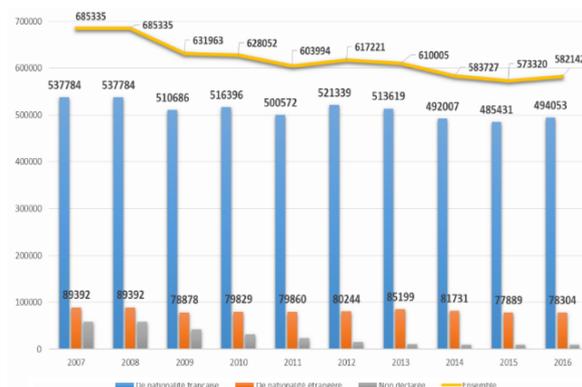
L'essentiel des discours liant immigration et délinquance sont fondés sur des arguments quantitatifs : hausse des crimes et délits commis par les personnes étrangères, surreprésentation de ces dernières parmi les personnes détenues, etc. Or, **en 2018, 549 966 condamnations ont été prononcées par les juridictions pénales, et seules 82 157 d'entre elles concernaient des personnes étrangères, soit 14,9%**. Certes, si l'on compare à la part des personnes étrangères parmi la population résidant sur le territoire national (7,5%) en 2018, c'est le double. Il en est de même pour les statistiques concernant l'incarcération. Au 1<sup>er</sup> octobre, les prisons enfermaient 61 102 personnes : 14 603 d'entre elles étaient étrangères, soit 23,9% de la population détenue. Les personnes étrangères représentent presque un quart de la population détenue, sans pour autant représenter un quart de la population présente en France.

Tout cela n'est toutefois pas le signe d'une délinquance accrue de leur part. La surreprésentation des personnes étrangères condamnées et des personnes étrangères incarcérées au regard de leur nombre au sein de la population française, s'explique (ou est biaisée) par deux facteurs :

- Les personnes immigrées (étrangères ou non) sont victimes de traitements discriminatoires : contrôles au faciès qui conduisent à des sur-interpellations, traitements plus sévères par le système judiciaire, ce qui aboutit à une sur-incarcération de cette population ;
- La délinquance des personnes immigrées est une délinquance s'expliquant par les inégalités socio-économiques et territoriales : or, parmi ces personnes, beaucoup font partie des catégories socio-économiques les moins favorisées, et c'est par ailleurs la délinquance qui est la plus fortement « recherchée » et réprimée.

C'est donc l'arbre qui cache la forêt : s'attaquer à l'immigration pour réduire la délinquance semble donc infondé, et **c'est davantage une lutte contre les inégalités sociales et territoriales qui permettrait de diminuer les actes de délinquance**. A défaut, l'on ne fait que créer une prophétie auto-réalisatrice, sans même parler de la polarisation des tensions que de tels discours entraînent.

Evolution de la population étrangère détenue en France, 1980-2018 [[Cliquer ici pour voir en grand](#)]



Condamnations pénales prononcées (2008-2016) [[Cliquer ici pour voir en grand](#)]

## → Sources :



[Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Casier judiciaire national des personnes physiques](#) • Laurent MUCCHIELLI, « [Que sait-on réellement du lien entre immigration et délinquance](#) », *Institut convergences Migrations*, article du 28 septembre 2020 • [Ministère de la Justice, statistiques trimestrielles des personnes écrouées en France, Mouvements au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 2020, situation au 1<sup>er</sup> octobre 2020](#) • Thomas LEONARD, « [Ces papiers qui font le jugement. Inégalités entre Français et étrangers en comparaison immédiate](#) », *Champ Pénal*, Vol. VII, 2010.

# Les citoyen·ne·s qui prônent l'accueil sont irréalistes !

## Les associations sont des islamo-gauchistes

### → Pourquoi c'est **FAUX** :

Il est fréquent que les associations ou les citoyen·ne·s qui se mobilisent par solidarité et qui réclament une politique migratoire à la hauteur des défis d'aujourd'hui soient taxé·e·s d'angélisme ou d'irréalisme. Accusé·e·s d'être aveuglé·e·s par leurs bons sentiments, ils et elles surestimeraient autant les capacités d'accueil de notre pays qu'ils et elles sous-estimeraient la dangerosité de l'ouverture des frontières. Nous ne reviendrons pas sur ces deux points que nous avons réfutés par ailleurs, mais il convient d'insister sur le fait que **ces personnes qui s'indignent, résistent, accueillent, ne constituent pas une France marginale, inconsciente ou extrémiste**. Parmi elles, on compte aussi, nombre de chercheurs et chercheuses, pragmatiques et responsables, dont les capacités d'analyse n'ont rien à envier à celles des partisan·ne·s du rejet des personnes étrangères.

**« Islamo-gauchiste » est un terme également fréquemment employé pour désigner celles et ceux qui ne se résignent pas au repli sur soi**. A l'origine, ce terme a été forgé il y a une vingtaine d'années pour dénoncer la collusion entre des groupes d'extrême gauche et des mouvances islamistes de diverses orientations (Frères musulmans, salafistes, jihadistes, etc.). Notre propos ici n'est pas de discuter si de telles collusions sont réelles ou supposées mais de souligner comment ce néologisme est devenu aujourd'hui un mot fourre-tout, un terme insultant prompt à être utilisé pour (dis)qualifier toute personne qui, parce qu'elle affirme des valeurs d'ouverture et de respect par rapport à la diversité et la nécessité de lutter contre les discriminations racistes - ou encore parce qu'elle juge important de considérer les effets du colonialisme sur le vivre ensemble au sein de la société française - serait trop complaisante vis-à-vis de l'Islam. Ainsi, le sociologue Edgar Morin, le journaliste Edwy Plenel, les personnalités politiques Clémentine Autain et Benoît Hamon ou associatives Caroline De Haas et Rokhaya Diallo, le défenseur des droits humains Michel Tubiana ou encore la syndicaliste Annick Coupé ont tou·te·s été taxé·e·s, parmi d'autres, d'islamo-gauchistes.

Albin Wagener (maître de conférences en sciences du langage à l'Université Catholique de l'Ouest à Angers et membre fondateur du laboratoire Langues, Langages et Interactions Culturelles) alerte sur l'ambiguïté du mot : *« Islamo peut signifier islam pour désigner l'ensemble de la communauté des pratiquants musulmans, ou bien islamisme pour désigner les fondamentalistes islamistes. Ainsi les locuteurs peuvent se faire leur propre idée. Ça induit l'idée que si on dialogue avec cette communauté, on laisse la porte ouverte au fondamentalisme »*.

D'une manière générale, **il est quand même alarmant que celles et ceux qui prônent des valeurs telles que l'égalité et la fraternité soient régulièrement pointé·e·s du doigt pour leurs combats**, et se retrouvent taxé·e·s de droits-de-l'hommes ou de bien-pensant·e·s.

### → Sources :



France Inter, [« Ce que veut dire le terme « islamo-gauchisme » pour ceux qui l'emploient... et pour ceux qu'il vise »](#), article de Léa Guedj du 23 octobre 2020 • France Culture, [« Islamophobie, dialogue de sourds et faux procès : la vraie histoire du mot »](#), article de Chloé Leprince du 23 novembre 2020 • Le Monde, [« Islamo-gauchisme : histoire tortueuse d'une expression devenue une invective »](#), article de Valentine Faure du 11 décembre 2020.